

CAS HES-SO

Spécialiste en analyse des pratiques professionnelles dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé

- ✓ Développer une posture d'intervenant-e en analyse des pratiques professionnelles auprès d'étudiant-e-s et de professionnel-le-s
- ✓ Acquérir les bases de la conduite de groupes d'analyse des pratiques professionnelles



Stage d'observation dans un groupe d'analyse des pratiques

Introduction

Le CAS de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles (APP) vise l'acquisition des bases théoriques et méthodologiques afin de conduire des groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Ces groupes peuvent être constitués d'étudiant·e·s en formation bachelor, master, École supérieure, de professionnel·le·s en formation postgrade, ou de professionnel·le·s dans les institutions.

En analyse de pratiques, des situations professionnelles sont relatées au sein d'un collectif de professionnels, questionnées et contextualisées. L'analyse de pratiques facilite l'intégration des connaissances théoriques et pratiques vécues en formation initiale ou continue.

L'évolution des métiers, des conditions dans lesquelles se déploie l'activité, les changements sociétaux nécessitent de penser sa pratique en collectif afin de mutualiser les savoirs et partager les expériences. Elle constitue ainsi un outil de qualité pour intervenir de manière plus ajustée aux besoins des personnes concernées, des patient·e·s, des bénéficiaires et des professionnel·le·s.

La complexité de l'intervention auprès de personnes en difficulté est ainsi mise au travail s'appuyant tant sur l'expertise des différents membres présents que sur le processus d'analyse des pratiques. Elle est un levier pour prendre du recul et faire émerger de l'intelligence collective.

Objectifs

Les finalités de la formation sont :

- Donner des bases permettant la construction d'une nouvelle posture et d'une nouvelle fonction professionnelle de spécialiste en analyse des pratiques. Situer le contexte dans lequel elles se déploient, tenant compte de l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et des conditions dans lesquelles se font ces modifications.
- Acquérir des modalités et de la méthodologie de conduite de groupes d'analyse des pratiques auprès d'étudiant·e·s en formation bachelor, master, de professionnel·le·s en formations postgrades, ou de professionnel·le·s dans les institutions.

Compétences visées

Dimension théorique

Identifier les notions théoriques sur lesquelles se fondent la posture et la fonction de « spécialiste en analyse des pratiques professionnelles ».

Analyser les enjeux professionnels actuels en rapport avec les contextes sociopolitiques et institutionnels.

Dimension analytique des pratiques

Intégrer les connaissances théoriques acquises par l'analyse des pratiques professionnelles des participant-e-s.

Mobiliser une posture réflexive impliquant la capacité de prise de distance et d'autocritique.

Être en capacité de prendre en compte et de mobiliser les dimensions de complexité et de multiréférentialité dans une perspective éthique et déontologique.

Dimension méthodologique

Acquérir des bases méthodologiques de modalités d'analyse de pratique professionnelle.

Repérer les différents types de questionnements professionnels.

Développer les compétences en communication relationnelle dans la conduite d'un groupe.

Analyser les interactions de groupe et s'ajuster de manière créative et constructive.

Acquérir les outils pédagogiques de médiation essentiels à ce type d'intervention.

Titre délivré

CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO

15 ECTS

Une attestation de participation est délivrée aux participant-e-s inscrit-e-s à un module. Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

Public

La formation s'adresse aux professionnel·le·s des domaines du social, de la santé ou des sciences humaines utilisant l'analyse des pratiques dans leurs interventions, leurs enseignements ou qui souhaitent s'y former.

Modalités pédagogiques

Les contenus seront abordés sous forme d'apports théoriques, méthodologiques et par l'intermédiaire d'analyse de pratiques. Un stage d'observation de 12h dans un groupe d'analyse des pratiques professionnelles complète le dispositif.

Le CAS est constitué de 3 modules dont deux sont obligatoires pour le DAS de Superviseur·e.

Module 1 (obligatoire pour le CAS et le DAS) :

Posture professionnelle et dimension multiréférentielle (5 ECTS)

Appréhender des bases permettant la construction d'une nouvelle posture professionnelle dans la fonction d'intervenant·e en analyse des pratiques professionnelles.

Repérer et situer le contexte et la dimension multiréférentielle que suppose une situation professionnelle.

Découvrir et comprendre la complexité et les enjeux de l'environnement dans l'intervention professionnelle.

Module 2 (obligatoire pour le CAS et le DAS) :

Construction identitaire de la posture d'intervenant·e·s (5 ECTS)

Identifier les expériences théoriques et le cadre de référence de futur·e·s intervenant·e·s.

Mobiliser sa posture réflexive impliquant la capacité de prise de distance et d'autocritique.

Module 3 (obligatoire pour le CAS et optionnel pour le DAS) :

Analyse de la pratique : posture et pédagogie (5 ECTS)

Expérimenter sa posture d'intervenant·e en analyse des pratiques professionnelles.

Élaborer des stratégies pédagogiques pour engager les participant-e-s dans un processus réflexif et collectif.

Acquérir et développer des compétences en communication relationnelle dans la conduite d'un groupe.

Conditions d'obtention du titre

- Avoir suivi de façon régulière les sessions de formation.
- Avoir payé la totalité du coût de la formation.
- Avoir obtenu la validation des trois modules de formation, selon les exigences consignées dans le règlement d'études.

Les modalités de validation seront précisées en début de formation.

Une attestation de participation est délivrée aux participant-e-s inscrit-e-s à un ou des modules.

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le ou la participant-e a répondu aux exigences d'évaluation.

Parcours CAS-DAS

Le CAS en APP correspond à 3 modules constitutifs du DAS (Module 1 et 2 obligatoires, module 3 optionnel). Les titulaires du CAS pourront poursuivre dans le DAS superviseur.

Pour obtenir le DAS de 30 ECTS, il restera 2 modules obligatoires (4 et 8) et au moins 1 module optionnel (5, 6 ou 7).

Calendrier

Durée

3 modules de formation, 15 ECTS soit au total 450 heures (dont 150h obligatoires, dont 120h en présentiel).

Lieu de formation

HETS – Genève

Conditions d'admission

- Être au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et/ou sociales ou de la psychologie.
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dans le domaine du travail social, de l'éducation, de la formation, de la santé ou de la psychologie.
- Avoir expérimenté l'analyse de pratiques en tant que participant·e.

Il est possible de demander une reconnaissance des acquis de formation précédente pour l'obtention d'équivalence de modules.

Le règlement précisant les conditions de validation des acquis est disponible au secrétariat.

Candidature sur dossier : Les candidat·e·s diplômé·e·s du secondaire 2 (CFC, AFP, maturité gymnasiale, formation de culture générale) suivent une procédure d'admission sur dossier. Dans ce cas, il faut prévoir un surcoût de 500 francs (non remboursable), qui finance l'accompagnement utile à la constitution du dossier.

L'admission des personnes non titulaires d'un titre de Haute École est limitée à 40% de l'effectif des personnes admises.

Frais d'inscription et de formation

Finance d'inscription : **CHF 200.-** (à verser au moment de l'inscription), **ce montant est non remboursable.**

Prix de la formation : **CHF 6'400.-**

Coût par module : **CHF. 2'300.-**

Chèque annuel de formation

Les participant.e.s genevois.e.s et de France voisine peuvent bénéficier du « chèque de formation » sous certaines conditions. Informations et demandes auprès de l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ou sur le site <https://www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation>.

Les participant.e.s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait directement en ligne sur le site de la [HETS](#).

Les candidat.e.s versent, en même temps, la finance d'inscription de CHF 200.-.

Le nombre de places étant limité, les dossiers admissibles sont sélectionnés pour une volée selon la qualité des dossiers déposés, dans un souci d'équilibre entre les provenances des profils / formations initiales / bagages professionnels des participant.e.s et d'équilibre géographique représentant les cantons latins.

Responsable du programme

Armande von Wyss

Chargée de cours HETS

armande.vonwyss@hesge.ch

Comité pédagogique

Christophe Sciboz

Chargé de cours, HETS Fribourg

Esther Donnat

Chargée de cours, HETS Genève

Dimitri Anzules

Maître d'enseignement, HETS Genève

Armande von Wyss

Chargée de cours HETS

et responsable du programme

Contact

Secrétariat de la formation : Nathalie Jaeger

Tél : +41 22 558 74 98

HETS - Centre de formation continue

Rue de l'Encyclopédie 5, 1201 Genève

cas-app.hets@hesge.ch

www.hesge.ch/hets/cas-analyse-des-pratiques

L'ensemble des activités de formation continue de la HES-SO Genève est certifié EduQua.